

251. Décision du 19 août 1878 portant augmentation provisoire du chiffre de l'encaisse à mettre à la disposition de l'agent spécial de Papeete.....	156
252. Ordonnance du 21 août 1878 exonérant de l'impôt certaines îles de l'archipel des Tuamotu.....	157
253. Arrêté du 23 août 1878 accordant des concessions de terrains à perpétuité dans le cimetière de Papeete.....	158
254. Arrêté du 23 août 1878 créant un droit de phare.....	159
255 à 264. Nominations, mutations, etc.....	161

N° 241. — *DÉPÊCHE ministérielle autorisant de porter à 1 franc l'indemnité journalière à accorder au sous-officier d'artillerie faisant fonctions de garde ouvrier d'Etat.*

(Direction des Colonies, 2^e bureau.)

Paris, le 14 juin 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par lettre du 7 mars dernier, vous m'avez consulté sur la question de savoir si vous deviez, ainsi que vous l'a demandé M. le Directeur d'artillerie de Tahiti, porter à 1 franc l'indemnité journalière revenant au sous-officier chargé de la surveillance d'un atelier ou d'un chantier, dans le cas où ce sous-officier remplace l'ouvrier d'État.

Ainsi que vous le faites observer, cette indemnité est allouée par le décret du 10 octobre 1856. Mais cet acte n'a pas été abrogé par le règlement du 16 mars 1877 qui, au contraire, a servi de base aux indications de soldes de travail consignées dans ce règlement.

Je ne puis donc que donner mon approbation à la concession d'une indemnité de 1 franc par jour au sous-officier dont il s'agit, pendant tout le temps où il remplacera l'ouvrier d'État.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,
Signé: A. POTHUAU.*

N° 242. — *DÉPÊCHE ministérielle portant envoi du tableau d'avancement du commissariat de la marine (service des colonies).*

(Direction des Colonies, 4^e bureau.)

Paris, le 15 juin 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par suite des inscriptions prescrites par le conseil d'amirauté, le tableau d'avancement du commissariat